

## SAISON ESTIVALE

## El-Tarf en état d'alerte

**Le dernier conseil de wilaya, qui s'est déroulé dimanche dernier au niveau de la salle de réunions de la wilaya, a permis aux membres de l'exécutif, aux chefs de daïra ainsi qu'aux P/APC des 24 communes de faire un diagnostic en profondeur, sans complaisance ni concession, de plusieurs secteurs dans le dessein de booster le développement général de la wilaya.**

En préambule à cette réunion, le wali a procédé à l'installation du directeur général de l'agence foncière. Un poste en vacance depuis 2004, date de la dissolution des agences de daïra et leur remplacement par une agence de wilaya. Ainsi le nouveau directeur, M. Abdou Miloud, ingénieur en architecture, a été cadre, faut-il le souligner, de la désormais ex-agence de la daïra d'El Tarf durant 12 ans.

Le wali a mis en place une feuille de route pour le directeur fraîchement nommé consistant à transformer les anciennes agences de daïra en antennes de l'agence de wilaya, la mise en œuvre des bilans de clôture pour chaque agence et un bilan d'ouverture pour la nouvelle agence de wilaya, l'institution d'une commission ad hoc de wilaya pour l'assainissement du foncier, composée des directions concernées dont entre autres le cadastre, les domaines, un représentant de la commune concernée... et enfin établir un diagnostic exhaustif de la situation du foncier dans les plus brefs délais.

### Le plan de prévention et de lutte contre les feux de forêt

Abordant les préparatifs et les actions entamés par les différents secteurs, en relation avec le bon déroulement de la saison estivale, le conseil de wilaya a examiné le premier dossier selon l'agenda préétabli, à savoir le plan de prévention et de lutte contre les feux de forêt présenté par le conservateur des forêts de la wilaya. Il ressort ainsi du bilan que durant l'année 2007 les superficies incendiées concernant les peuplements se résument à 404,37 ha de chêne-liège, 52,50 ha de pins maritimes, 118 ha d'eucalyptus et 245,24 ha de broussailles et maquis.

Par ailleurs, le dispositif de lutte de la campagne 2008 de la conservation des forêts est composé de 14 brigades mobiles avec un effectif de 70 personnes dont 8 positionnées sur la bande frontalière. Les moyens matériels se résument à 9 véhicules station, 2 camions, 2 tracteurs pneumatiques, 80 pompes dorsales, un outillage divers (pelles, pioches, serpes). Il est judicieux d'indiquer que

les chantiers d'intervention se composent, tous programmes confondus, de 900 ouvriers dont 600 emplois saisonniers pour la récolte du liège pendant la période entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 octobre.

Il faut ajouter à ces moyens ceux de la Protection civile, du parc national d'El-Kala, et d'autres organismes. Lors de son intervention, le premier homme, en guise de directives, a martelé qu'il est indéniable d'admettre que la wilaya recèle un patrimoine forestier important.

En ce sens il est impératif d'avoir une approche de moyens en associant les communes et la DTP (direction des travaux publics) pour, entre autres, nettoyer les chemins vicinaux. Associer dans la même optique la SNTF pour nettoyer et désherber le tronçon de la voie ferrée de Chihani, idem pour les routes nationales.

Des actions qui auraient dû être entamées dès le mois de mars. Par ailleurs, il est crucial de sensibiliser les riverains de la forêt ceux qui sont intégrés dans cet espace sur la lutte contre les feux de forêt. Pour les moyens, l'ensemble des directeurs doivent mobiliser et recenser leurs matériels disponibles.

Pour le consortium en charge de la réalisation de l'autoroute, COOJAL, il est intégré dans le plan avec l'assentiment des intéressés. Les points d'eau doivent être suffisants et bien répartis pour que la rotation des camions soit la plus courte possible.

### Chaque commune doit avoir son propre dispositif

Le wali a, cependant, instruit les directeurs et les P/APC concernés par le plan de lutte contre les feux de «la mise à jour hebdomadaire du listing des moyens matériels mis à disposition en puisant dans le plan Orsec de la wilaya. Aussi l'information doit se faire et intervenir en temps réel. Chaque commune doit avoir son propre dispositif de lutte contre les feux ainsi que chaque daïra».

Pour le commis de l'Etat, «le problème des statiques et des chiffres sur les superficies incendiées doit être réglé définitivement. Plus d'informations approximatives. Une cellule d'information entre la Protection civile

et la conservation des forêts est mise sur pied». Dans le même dossier, le directeur de la Protection civile a indiqué que «la colonne mobile, qui élira, cette année, domicile au niveau de l'unité principale, sise à la commune de Aïn El-Assel, est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet et couvrira quatre wilayas, à savoir El-Tarf, Annaba, Guelma et Souk-Ahras».

Concernant le deuxième dossier ayant trait aux MTH (maladies à transmission hydrique) et la situation épidémiologique des zoonoses à travers la wilaya, au cours de l'année 2007, et les plans d'action 2008, le DSP, en l'occurrence le docteur Friha Abdelghani, a présenté des bilans sombres. Il dira en substance que «la wilaya a enregistré, durant l'année 2007, 295 cas de MTH, dont 9 cas d'hépatite virale A, 273 cas d'amibiase déclarés, ce qui représente un taux de 92 % du total des MTH».

D'après le diagnostic de situation du directeur, il ressort que «36 % des eaux usées sont évacuées directement dans la nature sans traitement préalable et dans le même sillage, 49 points d'eau non conformes ont été relevés.

Pour le programme de surveillance des eaux de boisson, certaines communes enregistrent un taux d'insuffisance de chloration important telles que Berrihane à 83,5 %, Lac des oiseaux à 78,15 %, Zerizer à 11,76 %».

### Le plan de lutte contre les MTH

Le directeur de la santé présentera par la suite une cartographie des points noirs susceptibles de générer des maladies et ce, par commune. Pour le plan de lutte contre les MTH pour l'année en cours, le DSP énumérera les actions à entreprendre par les services de la santé, la direction de l'hydraulique, l'Algérienne des eaux, l'OPGI, les directions du commerce, l'environnement et les communes.

En ce qui concerne le volet des zoonoses, elles donnent lieu à déclaration obligatoire et à l'application stricte des mesures sanitaires spécifiques appropriées définies par les textes.

En effet, il ressort de la situation épidémiologique des maladies à transmission animale, enregistrée durant l'année 2007, une légère régression comparative à l'année 2006.

En 2007, 19 cas pathologiques ont été enregistrés avec un taux d'incidence de l'ordre de 4,57% sur 100 000 habitants contre 26 en 2006 soit 6,37% sur 100 000 habitants. Les 19 cas de

2007 sont 11 de kyste hydatique, 4 de brucellose et 4 de leishmaniose. Pour les cas de morsure qui constituent le risque majeur de la transmission de la rage, ce sont 1 651 cas alors que pour le premier trimestre 2008 ce sont 462 cas qui ont été notifiés.

Commentant la communication du DSP, le wali instruira «l'ADE de recenser les points noirs, et le directeur de l'hydraulique de présider une cellule de suivi de la distribution d'eau potable pendant cette saison ainsi que des cellules de suivi pour chaque daïra sanctionnées par des PV envoyés régulièrement à la wilaya».

«La partie sud de la wilaya n'a pas d'eau. Un heure de distribution tout les cinq jours pour remplir les jerrycans. Il faut réfléchir à cette question et refaire le plan de distribution de l'eau. La ressource existe, il suffit d'améliorer la distribution», a fait savoir le wali en rage.

Et d'ajouter : «Les points noirs soulevés par le DSP seront pris en charge. Je ne veux plus entendre parler de brique et de javel.

Les chefs de daïra sont tenus de prendre en charge ce dossier. J'ai réhabilité vos missions. Chacun payera sa sauce. Il faut se remémorer ce qui s'est passé à Aïn-Taya. L'Office national de l'assainissement (Ona) doit être opérationnel. La santé publique est un dossier horizontal.»

Concernant le dossier de l'environnement et des activités culturelles, qui a été passé en revue par le directeur de l'environnement et du tourisme, le wali a relevé que les commissions de l'environnement ne fonctionnent pas et ce, depuis 2005, lesquelles doivent être réactives, incessamment.

Pour ce qui des activités culturelles, il exhortera les responsables concernés à utiliser les groupes locaux pour animer la scène culturelle en associant toutes les directions à l'image de l'Angem, l'Ansej et la DAS.

Le conseil a étudié, par ailleurs, le dossier de la rentrée universitaire et scolaire 2008-2009, le dossier des réalisations des établissements scolaires et le projet en cours des 70 classes d'extension, et enfin, l'état de l'assainissement de la nomenclature des projets achevés et non clôturés. Nous y reviendrons avec de plus amples détails dans nos prochaines éditions.

En guise de conclusion, le wali dira qu'«il place sa confiance totale en les membres de l'exécutif, mais une décantation se fera grâce au travail fourni par chaque directeur. Nous devons travailler et donner le meilleur de nous-mêmes dans l'intérêt général».

Daoud Allam

## BRÈVES DE SÉTIF

## Le nouveau code de procédure civile et administrative en débat

«Le nouveau code de procédure civile et administrative» a été le thème d'une journée d'étude organisée, mercredi, au niveau de la maison de la culture Houari-Boumediène par la cour de Sétif.

La journée a été l'occasion de débattre des nouvelles dispositions régissant le code de procédure civile et administrative, adopté par le gouvernement (loi n° 08-09 du 25 février 2008 portant code de procédure civile et administrative). Ce texte volumineux — 1 065 articles — est une refonte de la procédure judiciaire et ce, conformément aux recommandations de la Commission nationale de réforme de la justice (CNRJ) du Pr Mohand Issad qui avait recommandé la simplification de la procédure judiciaire.

Ce texte met un terme à l'ordonnance n°66-154 du 8 juin 1966 portant code de procédure civile qui ne répondait plus aux mutations internes et externes auxquelles le système judiciaire est aujourd'hui confronté. La structure du document n'est pas particulièrement originale puisqu'elle s'inspire du code français de procédure civile.

Les nouvelles dispositions de ces codes reposent dans leur conception sur l'acheminement de l'action civile depuis son enrôlement, son déroulement devant les différentes juridictions jusqu'au prononcé du jugement et de son exécution. Elles prennent en considération, à titre d'exemple, les évolutions du droit comparé et les différentes conventions et traités internationaux ratifiés par l'Algérie. Il s'agit notamment de la motivation des décisions de justice en vue de faciliter et garantir leur contrôle par la juridiction compétente, des principes de conciliation et de médiation en toute matière comme mode alternatif aux procédures judiciaires traditionnelles ou encore la consécration du principe de la publicité des audiences en vue de garantir la transparence du travail de la justice.

### Deux Algériens au forum de l'ONU

En octobre 2007, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a organisé une consultation régionale au Caire, pour la région Afrique du Nord et Moyen-Orient, dans laquelle le Dr Berkis Kamel, médecin oranais, et l'étudiant en médecine Sakhri Khalil ont pu prendre part après un long processus de sélection. Il s'agit du programme «Au-delà de 2008», de l'ONUDC, avec l'appui de la commission européenne. Les expériences et les compétences acquises chez ces deux participants algériens ont permis de les favoriser pour représenter l'Algérie dans le plus grand forum mondial qui aura lieu à Vienne (Autriche) du 7 au 9 juillet prochain et qui regroupera plus de 300 personnalités internationales. À cette occasion, des recommandations sur les futures orientations de la lutte contre le problème mondial de la drogue seront adoptées en vue de les soumettre en 2009 au débat de haut niveau de la 52<sup>e</sup> session de la commission des stupéfiants.

### British Council à Sétif

Dans le cadre de la coopération entre l'Algérie et la Grande-Bretagne, la wilaya de Sétif abritera, du 5 au 16 juillet, l'université d'été du British Council dans le domaine de l'enseignement de l'anglais, langue étrangère dans ses dimensions didactique et phonologique.

En effet, pas moins de 180 professeurs d'anglais, exerçant dans le cycle moyen au niveau de 9 wilayas de l'Est, à savoir Constantine, Sétif, Mila, Jijel, Béjaïa, El Oued, Biskra, Bordj Bou-Arréridj et M'sila, bénéficieront de ce cycle de perfectionnement encadrées par des experts britanniques et des représentants du British Council. Les services de la direction de l'éducation de la wilaya de Sétif ont, par ailleurs, concocté un riche programme d'animations culturelles et de loisirs. A cet effet, outre les activités pédagogiques et les modules de formation, les 180 professeurs et leurs encadreurs auront l'occasion de visiter le musée national de Sétif, l'université El Bez, le site archéologique de la ville de Djemila, la ville de Sétif...

### Réouverture du centre d'information de l'armée

C'est en présence des autorités militaires et civiles de la wilaya de Sétif que le général Mohamed Bergham, adjoint du chef de la 5<sup>e</sup> Région militaire, a donné le feu vert pour la réouverture du centre d'information et de documentation territorial de Sétif après plus de 15 ans de fermeture. Le centre, d'une superficie globale de plus de 600 m<sup>2</sup>, situé en plein centre-ville, a pour objectif de se rapprocher davantage des citoyens et leur faire connaître et découvrir les différentes missions de l'armée nationale. Aussi il permettra aux collégiens, lycéens et étudiants de préparer leurs leçons et cours en utilisant l'immense bibliothèque mise à leur disposition et qui comprend des milliers d'ouvrages de toutes natures. Le centre sera doté prochainement d'une salle d'informatique et d'Internet destinée aux jeunes.

Imed Sellami